

Fiche « ALIMENTATION EN GAZ »

Synthèse :

Nature de l'opération : alimentation en gaz

Le fonctionnement du futur Center Parcs nécessite l'approvisionnement en gaz.

1 – Objectif de l'opération

Assurer une alimentation en gaz pour les usages suivants :

- chauffage des cottages (400 unités)
- appoint pour le chauffage des équipements communs
- appoint pour le chauffage des équipements de loisirs (piscine, etc...)
- desserte du village de Plasne et éventuellement des communes environnantes.

Dimensionnement des besoins

Hypothèses de consommations (hors distribution extérieure au Center Parcs) :

- 8,8 MWh / an.

2 – Alternatives et justification des choix

Deux solutions sont envisageables pour alimenter le site en gaz.

NB : une 3^{ème} solution consistant à créer un réseau indépendant de type propane avec une cuve de stockage et un réseau desservant les collectivités autour et le Center Parc n'est pas retenue par l'utilisateur final, exploitant du site.

2.1 – Depuis Poligny

Cette solution consisterait à se raccorder au réseau de distribution en gaz naturel de la ville de Poligny puis de créer un réseau sous la RD 68 jusqu'au site.

Enjeux liés à cette solution :

- mise à profit des travaux routiers de la RD 68 pour poser une nouvelle canalisation,
- desserte de Plasne,
- canalisations sous le domaine public.

2.2 – Depuis Chausseuans

Cette solution consisterait à se raccorder sur la canalisation de transport de gaz naturel à haute pression Poligny / Champagnole.

Enjeux liés à cette solution :

- construction d'une station de détente au point de raccordement,
- absence de liaison directe par un chemin existant.

Après analyse des enjeux, la 1^{ère} solution est privilégiée.

3 – Présentation du projet

3.1 – Aménagements projetés

La solution retenue implique de construire une canalisation sous la RD 68 sur une distance de 7 500 m.

Cette solution ne présente pas de difficultés techniques particulières. Une étude précise, notamment au niveau du raccordement, reste à conduire avec GrDF, gestionnaire du réseau de distribution existant.

3.2 – Maîtrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage reste à définir. Il conviendra ensuite de désigner un gestionnaire et un fournisseur de gaz naturel.

3.3 – Calendrier prévisionnel

Lancement des travaux après :

- obtention de toutes les autorisations permettant d'engager les travaux d'aménagement du Center Parcs,
- entente avec les maîtres d'ouvrages des autres réseaux sur leurs projets respectifs.

Cette échéance serait au plus tôt mi-2017.

4 – Impacts sur l'environnement / procédures réglementaires

On peut distinguer les éventuels impacts pendant la durée des travaux, et les éventuels impacts au cours du fonctionnement des équipements.

4.1 – Impacts pendant les travaux et procédures à engager

La RD 68 n'est concernée par aucun zonage environnemental répertorié (Natura 2000, protection de biotope, zone humide,...).

4.2 – Impacts induits par la présence des équipements

Etant donné qu'il s'agit de conduites souterraines, il n'y aura aucun impact une fois les aménagements de voirie réalisés.

Seules les sujétions réglementaires de sécurité devront être respectées lors d'interventions ultérieures à proximité du réseau.

5 - Montants et financements

Le montant global des travaux d'alimentation en gaz naturel s'élève à 1 000 000 €.

Le coût de l'investissement pourra être amorti grâce à la vente du gaz proposé par le concessionnaire.